



## COMITÉ EXÉCUTIF

**Séance ordinaire du 16 avril 2019**

**– 18<sup>e</sup> séance –**

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
  - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
  - Mmes Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)  
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de parents  
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENT :**
- M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
  - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
  - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle  
Benoit Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
  - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3  
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
  - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
  - M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
  - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles  
René Morales, directeur du Service du secrétariat général

- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- M. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
- Mmes Anne Roy, directrice adjointe au Service du secrétariat général  
 Claude Laurin, coordonnatrice au Service des ressources matérielles  
 Marie-Joëlle Landry, chargée de projet au Service des ressources matérielles  
 Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
- M. Fritz Henry Fleurimé, coordonnateur de l'Audit interne
- Mme Pascale Comeau, analyste à l'Audit interne
- M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Karine Devoyault, avocate au Bureau des affaires juridiques
- Mme France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Observatrice : Mme Imane Allam, commissaire-parent

\*\*\*\*\*

**Mot de la présidente**

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous et souligne la Semaine de l'action bénévole. Elle mentionne qu'elle participera à un événement qui aura lieu le lendemain pour rendre hommage aux milliers de bénévoles qui œuvrent chaque jour dans nos établissements.

La présidente ajoute que dans le cadre de la Semaine de la prévention, de la violence et de l'intimidation, qui a lieu également cette semaine, elle a assisté, en compagnie du directeur général, M. Robert Gendron, à un événement tenu à l'école Marguerite-De Lajemmerais. Un hommage a été rendu à Gabrielle Dufresne-Elie, une finissante de l'école décédée en 2014, à 17 ans, après avoir été victime de violence par son amoureux. La famille, de par ses témoignages touchants, salut les interventions de prévention menées par la psychoéducatrice de l'école, Mme Sandrine Bourdages.

M. Robert Gendron applaudit l'intervention de l'équipe-école qu'il juge de très haut niveau.

La présidente termine en mentionnant que le café étudiant réservé aux élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire de l'école portera désormais le nom Chez Gabrielle. Une plaque commémorative de l'élève y occupera une place d'honneur.

\*\*\*\*\*

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter l'article suivant :

A-10-169            Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement privé pour les Petits Chanteurs du Mont-Royal

– ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

a)    Traitement des plaintes des fournisseurs (Autorité des marchés publics)

b)    Aide individualisée (aide aux devoirs)

c)    Gestion des matières résiduelles

– retirer les articles suivants :

A-31-3702            Service des ressources financières – école Sainte-Jeanne-d'Arc – réhabilitation du plafond et de la ventilation du gymnase – appel d'offres 25-2630P – attribution d'un contrat

A-31-3764            Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d'offres 27-527P – exercice de la deuxième option de renouvellement

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019

3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019

4- Affaires nouvelles :

a)    Traitement des plaintes des fournisseurs (Autorité des marchés publics)

b)    Aide individualisée (aide aux devoirs)

c)    Gestion des matières résiduelles

- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
  - b) Budget 2018-2019 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air
  - d) Capacité d'accueil  
Tableaux du Service des ressources matérielles :  
Tableau 2. Liste des demandes de capacité d'accueil
  - e) Immeubles excédentaires  
Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
- 6- Rubrique des commissaires représentants du comité de parents
- \* 7- DG-06-223 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction de service – Services à l'élève
- 8- A-10-166-A Service de l'organisation scolaire – modification aux Règles d'application relatives à l'admission des élèves de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal
- 9- A-10-169 Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement privé pour les Petits Chanteurs du Mont-Royal
- 10- A-29-1927 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – non-réengagement pour incapacité – année scolaire 2019-2020
- 11- A-29-1928 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel non enseignant – non-réengagement pour incapacité – année scolaire 2019-2020

- 12- A-31-3658 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs en mécanique et électricité pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie pour les écoles Ludger-Duvernay, Saint-Léon-de-Westmount et Notre-Dame-des-Neiges – appel d’offres 24-555P2 – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3663 Service des ressources financières – firme d’ingénieurs en mécanique et électricité – services professionnels en ingénierie pour le projet de réhabilitation majeure du bâtiment abritant l’école primaire Barthélemy-Vimont, le centre William Hingston et des services à la communauté – appel d’offres 24-548P2 – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3678-B Service des ressources financières – radiation d’un compte client – CIUSS du Nord de l’Ile de Montréal
- 15- A-31-3682 Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – remplacement des systèmes électriques – appel d’offres 25-2613P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3691 Service des ressources financières – école Saint-Ambroise, annexe – réfection des blocs sanitaires et du drainage sanitaire - phase 1– appel d’offres 25-2620P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3697-A Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – remplacement des contrôles pneumatiques (phase 2) – appel d’offres 25-2622P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3701 Service des ressources financières – école Dollard-des-Ormeaux – réfection de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2626P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3703 Service des ressources financières – école Marguerite-de-Lajemmerais – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25-2628P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3706 Service des ressources financières – école Saint-Pascal-Baylon – rénovation de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2629P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3712 Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce – réfection de l’enveloppe – phase 1 – appel d’offres 25-2636P – attribution d’un contrat

- 22- A-31-3719 Service des ressources financières – école Cœur-Immaculé-de-Marie – remplacement de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2640P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3720-A Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – rénovation de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2624P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3722-A Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25-2633P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-3743 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – appel d’offres 28-198P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3744 Service des ressources financières – caractérisation des espaces clos, analyse des risques et recommandations – appel d’offres 24-501P – première option de renouvellement
- 27- A-31-3754 Service des ressources financières – service d’approvisionnement en gaz naturel – appel d’offres 24-505P – exercice de la première option de renouvellement
- 28- A-31-3768 Service des ressources financières – fourniture sur demande du lait-école – appel d’offres 27-558P – exercice de la première option de renouvellement
- 29- A-31-3769 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d’offres 27-561P – exercice de la première option de renouvellement
- 30- A-31-3770 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits laitiers – appel d’offres 27- 560P – exercice de la première option de renouvellement
- 31- A-31-3780 Service des ressources financières – services de coupe des pelouses et d’entretien des terrains (cinq lots) – appel d’offres 15-254P – exercice de la première option de renouvellement de l’entente
- 32- A-31-3781 Service des ressources financières – service de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants dans des contextes de travaux en cohabitation – AO 24-483P – non reconduction de l’entente

- 33- A-31-3790-A Service des ressources financières – acquisition de postes, tablettes et applications Apple entente de gré à gré appel d’offres 27-600D bonification de l’entente pour 2018-2019 et exercice de la première option de renouvellement
- 34- A-31-3791 Service des ressources financières – école Garneau– réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 1 – appel d’offres 25-2621P – attribution d’un contrat
- 35- A-32-198 Service des technologies de l’information – création d’un poste régulier, à temps complet, pour le personnel cadre – modification au plan de l’effectif – année 2018-2019
- 36- A-33-1355 Service des ressources matérielles – centre Marie-Médiatrice – dépassement de coûts dans le cadre de la réfection de la toiture
- 37- A-33-1356 Service des ressources matérielles – école Marc Favreau annexe – 4635, Place Borden – travaux supplémentaires à la suite d’un sinistre
- 38- A-33-1357 Service des ressources matérielles – mise en œuvre de la résolution 35 de la séance du 13 novembre 2018 du comité exécutif concernant les concours d’architecture visant les projets approuvés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures – demande de dérogation au Secrétariat du Conseil du Trésor
- 39- A-33-1358 Service des ressources matérielles – école La Dauversière – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et réhabilitation des sols
- 40- A-33-1359 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Foyer – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et réhabilitation des sols
- 41- A-34-3192 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 42- A-34-3193 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 43- A-34-3194 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019
- 44- A-34-3195 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

- 45- A-34-3196 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019
- 46- A-34-3197 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019
- 47- A-34-3198 Bureau de la présidence – annulation d’une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d’une dépense de fonction
- 48- A-34-3199 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019
- 49- A-34-3200 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019
- 50- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 51- Information :
  - \* a) A-33-1360 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – évolution des démarches auprès du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur au regard de la demande de financement complémentaire pour le projet de construction d’une nouvelle école
  - \* 52- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 24 avril 2019
  - 53- Période réservée aux membres du comité exécutif

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 avril 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni commentaire.

4. Affaires nouvelles :

a) Traitement des plaintes des fournisseurs (Autorité des marchés publics)

Mme Pascale Comeau, analyste au Bureau de l'audit interne et M<sup>e</sup> Karine Devoyault, avocate au Bureau des affaires juridiques, présentent le document Processus de traitement des plaintes des fournisseurs relatif aux contrats publics. Elles abordent l'historique de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'AMP*. Elles présentent ensuite les obligations légales, les motifs pouvant mener à une plainte et les délais à respecter. Les différentes étapes du traitement des plaintes sont ensuite expliquées. Elles terminent leur présentation en rappelant que la loi entrera en vigueur le 25 mai prochain alors que le processus sera déployé après son adoption par le Conseil des commissaires. Un outil sera développé par le Service des technologies de l'information pour faciliter la gestion du traitement des plaintes.

b) Aide individualisée (aide aux devoirs)

Des discussions portent sur la nouvelle version de la mesure budgétaire 15025 qui est de nature salariale, mais qui pourrait être utilisée pour conclure des contrats avec des organismes externes. Une note à cet effet a été envoyée dans le bulletin *Maintenant* la semaine dernière afin d'encourager les directions d'établissements à se conserver une marge de manœuvre pour couvrir les frais des services rendus par des partenaires, comme l'aide individualisée.

c) Gestion des matières résiduelles

Une consultation publique sur le projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles aura lieu à Montréal du 15 au 27 mai prochain. La présidente demande que l'information apparaisse dans l'Infolettre de mai afin de convier les parents qui souhaiteraient y participer.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Les commissaires se préoccupent des cinq rencontres obligatoires que doivent tenir les conseils d'établissements durant l'année scolaire. Ils demandent aux directions d'unité qu'un rappel soit effectué afin que les conseils d'établissements planifient dès maintenant leurs prochaines rencontres, s'il y a lieu. Les conseils d'établissements auront à adopter prochainement leur projet éducatif ainsi que leur budget.

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint, ajoute que les directions d'établissements ont été invitées à plusieurs reprises à impliquer leur équipe-école ainsi que les parents afin qu'ils collaborent à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif. Il mentionne également qu'une plateforme de consignation a été lancée afin de permettre aux écoles de rendre accessible leur projet en ligne. Par conséquent, les Services pédagogiques pourront ainsi s'assurer de la cohérence des projets éducatifs avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Par ailleurs, M. Ouimet informe les membres du comité exécutif qu'un outil informatique a été développé par les Services pédagogiques qui permettra aux équipes-écoles d'assurer un suivi de la réussite des élèves en cours d'année. Un autre outil pour les commissaires sera présenté dans une prochaine table d'échanges politico-administrative.

- b) Budget 2018-2019 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, une note de service intitulée incidences financières des décisions – tableau et annexes est déposée au comité exécutif.

- c) Qualité de l'air

Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe, résume l'ensemble des signalements qui ont été faits depuis les dernières semaines et des actions qui ont été prises à cet effet.

- d) Capacité d'accueil

M. Mathieu Desjardins dresse un portrait relatif à la deuxième prévision de clientèle aux membres du comité exécutif et mentionne que ces chiffres peuvent fluctuer d'ici la rentrée scolaire.

Tableaux du Service des ressources matérielles :

## 2. Liste des demandes de capacité d'accueil

- À ce point, un tableau présentant la liste des demandes de capacité d'accueil est déposé au comité exécutif.

- e) Immeubles excédentaires

La présidente mentionne qu'elle relancera le ministre de la Famille concernant les centres de la petite enfance (CPE) qui sont locataires d'immeubles excédentaires appartenant à la CSDM.

- f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets  
tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

- À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires représentants du comité de parents

La commissaire Mélisandre Shanks porte à l’attention des membres du comité exécutif les préoccupations des parents quant aux changements des indices de défavorisation. Elle invite les administrateurs à lui transmettre, s’il y a lieu, de l’information à ce sujet pour le prochain comité de parents.

\*7. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire – nomination à un poste de direction de service – Services à l’élève

Document déposé : Rapport DG-06-223 en date du 24 avril 2019  
de M. Jean Ouimet concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

8. Service de l’organisation scolaire – modification aux Règles d’application relatives à l’admission des élèves de la *Politique d’admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*

Document déposé : Rapport A-10-166-A en date du 15 avril 2019  
de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à sa séance du 26 septembre 2018, le Conseil des commissaires a approuvé la mise à jour des critères pour la sélection des élèves dans les écoles de quartier offrant un volet particulier et dans les écoles établies aux fins d’un projet particulier, pour l’année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que par cette résolution, il a été demandé au Service de l’organisation scolaire de modifier les *Règles d’application relatives à l’admission des élèves de la Politique d’admission et de transport de la Commission scolaire de Montréal* (ci-après « les Règles d’application ») pour que le Conseil des commissaires puisse adopter, et non plus seulement approuver, les critères de sélection;

CONSIDÉRANT les rencontres qui ont eu lieu entre le Service de l’organisation scolaire, la Direction générale et le Secrétariat général dans le but de coordonner les changements ainsi que d’évaluer les impacts sur la gestion locale des admissions dans les établissements concernés;

CONSIDÉRANT qu'après vérification des rôles et des responsabilités appartenant à la commission scolaire de ceux appartenant aux conseils d'établissement eu égard à la détermination des critères de sélection pour les écoles à volet particulier de formation;

CONSIDÉRANT les validations faites auprès du Bureau des affaires juridiques quant au pouvoir du Conseil des commissaires d'adopter les critères de sélection des volets particuliers dans les écoles de quartier (communément appelée les 239);

CONSIDÉRANT les articles 239 et 240 de la *Loi de l'instruction publique* (LIP);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MODIFIER l'article 2.8 des *Règles d'application relatives à l'admission des élèves de la Politique d'admission et de transport de la Commission scolaire de Montréal* (voir annexe II).

9. Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement privé pour les Petits Chanteurs du Mont-Royal

Document déposé : Rapport A-10-169 en date du 15 avril 2019  
de M. Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant une entente avec le Collège Notre-Dame en vue d'offrir aux élèves finissants de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal la poursuite de leur scolarisation à cet établissement au comité exécutif du 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT le travail entamé quant à l'élaboration d'une offre de services destinée aux élèves du secondaire de la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal au sein d'une école de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la vaste réflexion sur son offre de service au secondaire qui s'articule, entre autres, dans la consultation publique *le secondaire à ma portée*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de s'assurer que les ententes en cours et celles qui touchent les élèves qui sont actuellement en sixième année resteront valables pour la durée des études secondaires des élèves, tant qu'ils resteront aux Petits chanteurs du Mont-Royal.

- 2° de DONNER à la direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire et aux directions d'unité des écoles touchées, le mandat de poursuivre les travaux avec l'organisme afin de concevoir un programme permettant aux enfants des Petits chanteurs du Mont-Royal de poursuivre leurs études secondaires à la CSDM dans un programme de chant choral, soit :
- a) intégré à la Maîtrise-des-petits-chanteurs-du-Mont-Royal;
  - b) indépendant de la Maîtrise-des-petits-chanteurs-du-Mont-Royal;
- 3° de DEMANDER au directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de s'assurer que ce programme soit intégré à la consultation publique *le secondaire à ma portée*.

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – non-rengagement pour incapacité – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1927 en date du 2 avril 2019  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non-rengagement de membres du personnel enseignant pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que toutes les autres possibilités ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit informer son personnel enseignant avant le 1<sup>er</sup> juin 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NE PAS RENGAGER à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, en raison d'incapacité, les personnes inscrites au tableau de l'annexe I du rapport déposé.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel non enseignant – non-rengagement pour incapacité – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1928 en date du 2 avril 2019  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant le non-rengagement de membres du personnel non enseignant pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que toutes les autres possibilités ont été évaluées;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit informer son personnel non enseignant avant le 1<sup>er</sup> juin 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NE PAS RENGAGER à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, en raison d'incapacité, les personnes inscrites au tableau de l'annexe I du rapport déposé en vertu de la convention collective.

12. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en mécanique et électricité pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie pour les écoles Ludger-Duvernay, Saint-Léon-de-Westmount et Notre-Dame-des-Neiges – appel d'offres 24-555P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3658 en date du 9 avril 2019  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie pour les écoles Ludger-Duvernay, Saint-Léon-de-Westmount et Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu dix soumissions, et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dix soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que neuf des dix soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2019-2020, qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) vers septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 243 705 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *CIMA + S.E.N.C.* pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie pour les écoles Ludger-Duvernay, Saint-Léon-de-Westmount et Notre-Dame-des-Neiges. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

13. Service des ressources financières – firme d'ingénieurs en mécanique et électricité – services professionnels en ingénierie pour le projet de réhabilitation majeure du bâtiment abritant l'école primaire Barthélemy-Vimont, le Centre William-Hingston et des services à la communauté – appel d'offres 24-548P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3663 en date du 10 avril 2019  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services professionnels en ingénierie pour le projet de réhabilitation majeure du bâtiment abritant l'école primaire Barthélemy-Vimont, le Centre William-Hingston et des services à la communauté;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu huit (8) soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des huit (8) soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 375 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, soit *Bouthillette Parizeau* en vue de rendre les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le projet de réhabilitation majeure du bâtiment abritant l'école primaire Barthélemy-Vimont, le Centre William-Hingston et des services à la communauté. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

14. Service des ressources financières – radiation d’un compte client – CIUSS du Nord de l’île de Montréal

Document déposé : Rapport A-31-3678-B en date du 27 mars 2019  
de Mme Rokia Choukairi et de M. Massimo Muoio  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le client CIUSS du Nord de l’île de Montréal doit à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) la somme de 25 673,74 \$ composé de 20 000 \$ en capital impayé et de 5 673,74 \$ en intérêts;

CONSIDÉRANT que le bail du client a pris fin le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT tous les éléments soulevés dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT la recommandation des conseillers juridiques à l’effet de radier le compte de CIUSS du Nord de l’île de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RADIER le compte client CIUSS du Nord de l’île de Montréal de 20 000 \$;
- 2° de RADIER le compte client CIUSS du Nord de l’île de Montréal du montant des intérêts accumulés sur les factures de 5 674 \$.

15. Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – remplacement des systèmes électriques – appel d’offres 25-2613P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3682 en date du 9 avril 2019  
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des systèmes électriques – école Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 458 033,84 \$ plus taxes à l'entrepreneur *GASTIER M.P. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes électriques à l'école Louis-Joseph-Papineau;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Saint-Ambroise, annexe – réfection des blocs sanitaires et du drainage sanitaire – phase 1 – appel d'offres 25-2620P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3691 en date du 11 avril 2019  
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des blocs sanitaires et du drainage sanitaire – phase 1 à l'école Saint-Ambroise annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 446 991,43 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CONSTRUCTION IRÉNÉE PAQUET & FILS inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des blocs sanitaires et du drainage sanitaire – phase 1 à l'école Saint-Ambroise annexe;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – remplacement des contrôles pneumatiques (phase 2) – appel d'offres 25-2622P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3697-A en date du 28 mars 2019  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des contrôles pneumatiques (phase 2) – école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 419 270 \$ plus taxes à l'entrepreneur *REGULVAR inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des contrôles pneumatiques (phase 2) – école Lucien-Pagé;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Dollard-des-Ormeaux – réfection de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2626P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3701 en date du 12 avril 2019  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Dollard-des-Ormeaux;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2018-2019 qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 884 895,85 \$ plus taxes à l'entrepreneur *MGB Associés inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Dollard-des-Ormeaux;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Marguerite-de-Lajemmerais – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d'offres 25-2628P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3703 en date du 11 avril 2019  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour les travaux correctifs en lien avec le radon à l'école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 386 306,92 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux correctifs en lien avec le radon à l'école Marguerite-De Lajemmerais;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – école Saint-Pascal-Baylon – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2629P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3706 en date du 11 avril 2019  
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-Pascal Baylon;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 479 963,91 \$ plus taxes à l'entrepreneur *PARFAIT ÉLECTRIQUE inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-Pascal-Baylon;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – école Notre-Dame-de-Grâce – réfection de l'enveloppe – phase 1 – appel d'offres 25-2636P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3712 en date du 9 avril 2019  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'enveloppe – phase 1 à l'école Notre-Dame-de-Grâce;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 783 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Maçonnerie Rainville et Frères inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe – phase 1 à l'école Notre-Dame-de-Grâce;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des ressources financières – école Cœur-Immaculé-de-Marie – remplacement de la chaufferie et de la plomberie – appel d'offres 25-2640P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3719 en date du 12 avril 2019  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie – école Cœur-Immaculée-de-Marie;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 599 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *L'HEUREUX MONGEAU J.C. LAUZON (9106-4154 QUÉBEC inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie – école Cœur-Immaculée-de-Marie;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2624P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3720-A en date du 15 avril 2019  
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Victor-Rousselot;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES ;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 837 188 \$ plus taxes à l'entrepreneur *ANJALEC CONSTRUCTION INC.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Victor-Rousselot;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d'offres 25 2633P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3722-A en date du 12 avril 2019  
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour des travaux correctifs en lien avec le radon à l'école Victor-Rousselot;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 147 670 \$ plus taxes à l'entrepreneur *LES CONSTRUCTIONS SERBEC inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux correctifs en lien avec le radon à l'école Victor-Rousselot;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – appel d'offres 28-198P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3743 en date du 5 avril 2019  
de Mmes Mélanie Bouchard et Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de mobilier scolaire;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'*Alpha-Vico inc.* a soumis une proposition rencontrant les exigences d'admissibilité et de conformité de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'*Alpha-Vico inc.* est le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire à *Alpha-Vico inc.* pour une valeur estimée à 1 360 423 \$ plus taxes, pour la première année. Avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année aux montants de 1 422 614,85 \$ plus taxes et 1 487 727,20 \$ plus taxes. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 4 270 765,05 \$ plus taxes.

26. Service des ressources financières – caractérisation des espaces clos, analyse des risques et recommandations – appel d'offres 24-501P – première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3744 en date du 3 avril 2019  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commandes a été attribué à *AXE ENVIRONNEMENT inc.* pour la caractérisation des espaces clos, analyse des risques et recommandations;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que les services du fournisseur *AXE ENVIRONNEMENT inc.* sont jugés satisfaisants et rencontrent les exigences demandées dans le document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'*AXE ENVIRONNEMENT inc.*, accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'EXERCER la première option de renouvellement de l'entente concernant la caractérisation des espaces clos, analyse des risques et recommandations avec *AXE ENVIRONNEMENT inc.* couvrant respectivement la période du 30 mai 2019 au 29 mai 2020, pour un montant annuel de 170 325 \$ plus taxes, sans toutefois dépasser le montant maximal de 699 800 \$ prévu pour la durée totale du contrat.

27. Service des ressources financières – service d’approvisionnement en gaz naturel – appel d’offres 2-505P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3754 en date du 3 avril 2019  
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué à *Solutions Nugaz inc.* pour le service d’approvisionnement en gaz naturel dans les bâtiments de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année du contrat arrive à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour l’année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de produits (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l’exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Solutions Nugaz inc.* a été consultée et accepte de renouveler l’entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’ACCORDER un contrat pouvant représenter une dépense annuelle d’environ 2 654 455 \$ (taxes en sus) à *Solutions Nugaz inc.* pour l’acquisition et le transport du gaz naturel pour une première année de renouvellement, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

28. Service des ressources financières – fourniture sur demande du lait-école – appel d’offres 27-558P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3768 en date du 4 avril 2019  
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à *Agropur coopérative* pour une période d’une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que *Agropur coopérative* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Agropur coopérative*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Agropur coopérative* pour une première année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 804 000 \$ (aucune taxe applicable) à *Agropur coopérative* pour la fourniture sur demande du lait-école, pour une première année de renouvellement, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

29. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de boulangerie – appel d'offres 27-561P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3769 en date du 4 avril 2019 de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à *Boulangerie Weston Gadoua ltée* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que *Boulangerie Weston Gadoua ltée* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Boulangerie Weston Gadoua ltée*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Boulangerie Weston Gadoua ltée* pour une première année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 97 773,39 \$ plus taxes, quand applicables, à *Boulangerie Weston Gadoua ltée* pour la fourniture sur demande des produits de boulangerie, pour une première année de renouvellement, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

30. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits laitiers – appel d'offres 27-560P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3770 en date du 3 avril 2019  
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à *Agropur Coopérative* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que *Agropur Coopérative* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions, sous réserve d'une augmentation de 0,5 %;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Agropur Coopérative*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Agropur Coopérative* pour une première année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 778 170,10 \$ plus taxes, quand applicables, à *Agropur Coopérative* pour la fourniture sur demande des produits laitiers, pour une première année de renouvellement, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

31. Service des ressources financières – services de coupe des pelouses et d'entretien des terrains (cinq lots) – appel d'offres 15-254P – exercice de la première option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3780 en date du 12 avril 2019  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué les 1<sup>er</sup> et 29 mai 2018 à l'entrepreneur *Prestige Pelouse et fleurs*, à l'entrepreneur *Paysagiste Solarco inc.* et à l'entrepreneur *Les Entreprises Roy* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les ententes initiales arrivent à échéance le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler les trois ententes pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs *Prestige Pelouses et fleurs*, *Paysagiste Solarco inc.* et *Les Entreprises Roy* ont été consultées et acceptent de renouveler leur entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 62 560 \$ plus taxes à l'entrepreneur *PRESTIGE PELOUSES ET FLEURS* pour le service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains pour le secteur Est, pour une première année de renouvellement;

- 2° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 46 112 \$ plus taxes à l'entrepreneur *PRESTIGE PELOUSES ET FLEURS* pour le service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains pour le secteur Centre, pour une première année de renouvellement;
- 3° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 41 609,16 \$ plus taxes à l'entrepreneur *PAYSAGISTE SOLARCO inc.* pour le service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains pour le secteur Ouest, pour une première année de renouvellement;
- 4° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 22 115,56 \$ plus taxes à l'entrepreneur *PAYSAGISTE SOLARCO inc.* pour le service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains pour le secteur Sud, pour une première année de renouvellement;
- 5° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 52 240 \$ plus taxes à l'entrepreneur *LES ENTREPRISES ROY* pour le service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains pour le secteur Nord, pour une première année de renouvellement.

32. Service des ressources financières – service de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants dans des contextes de travaux en cohabitation – AO 24-483P – non reconduction de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3781 en date du 12 avril 2019  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par *LES SERVICES EXP* à remplir tous les mandats de prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants;

CONSIDÉRANT le besoin du Service des ressources matérielles d'attribuer à une autre firme les mandats que *LES SERVICES EXP* ne sont en mesure d'accepter;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale qui lie la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et *LES SERVICES EXP* est d'un terme d'une année, avec la possibilité de la renouveler pour deux années additionnelles, une année à la fois et qu'elle viendra à échéance le 3 juillet prochain;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus facile pour la CSDM d'assurer la sécurité des usagers de ses chantiers de construction si elle avait plus d'un prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le recours à un appel d'offres public est le moyen le plus simple et respectueux de la lettre et de l'esprit de la *Politique de gestion et d'acquisition des contrats* de la CSDM ainsi que de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour régler cette situation;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° de NE PAS RENOUELER l'entente 24-483P Services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants dans des contextes de travaux en cohabitation, lorsque celle-ci viendra à échéance le 3 juillet 2019;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à octroyer des mandats de gré à gré des firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants, après que *LES SERVICES EXP* aient refusé ces mandats, et ce, jusqu'à l'attribution de contrats à des firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des chantiers de construction et en sécurité des occupants à la suite d'un nouvel appel d'offres public;
- 3° de MANDATER le Bureau des approvisionnements à préparer et publier dès que possible un appel d'offres public afin de retenir les services d'une firme spécialisée en prévention de la santé et sécurité des usagers des chantiers de construction.

33. Service des ressources financières – acquisition de postes, tablettes et applications *Apple* entente de gré à gré appel d'offres 27-600D bonification de l'entente pour 2018-2019 et exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3790-A en date du 16 avril 2019  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'*Apple* est fournisseur unique de ses produits et offre une structure tarifaire prédéterminée pour les besoins des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information conjointement avec le Bureau des approvisionnements, à l'effet d'attribuer une bonification au contrat de gré à gré au manufacturier *Apple* pour l'acquisition de produits pour l'année 2018-2019, pour une somme maximale de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public pourrait mener à des coûts d'acquisition plus importants que ceux déjà offerts par *Apple* pour le milieu de l'éducation, puisque ce mode d'attribution impliquerait nécessairement un tiers, un revendeur ou un distributeur;

CONSIDÉRANT que l'esprit de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) vise une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT le motif 4 de l'article 13 de la LCOP qui permet à un organisme public d'attribuer un contrat de gré à gré lorsqu'il estime qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.3.3 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, c'est le comité exécutif qui approuve les contrats d'approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un tel contrat de gré à gré doit faire l'objet d'une reddition de compte au Conseil du trésor et sera publié au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), car il excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 21 de la séance ordinaire du 27 novembre 2018, le comité exécutif a autorisé la conclusion d'un contrat de gré à gré avec le manufacturier *Apple*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'ajout d'un montant de 200 000 \$ plus taxes au contrat de gré à gré avec manufacturier *Apple* pour terminer l'année 2018-2019, ce montant permettra aux établissements de faire l'acquisition de postes, tablettes, accessoires et applications *Apple*. Cette autorisation s'ajoutera donc au 400 000 \$ autorisé le 27 novembre dernier par le comité exécutif;
- 2° de CONFIER au Bureau des approvisionnements le mandat de publier ce contrat au SEAO;
- 3° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à réaliser l'ensemble des dépenses projetées au présent rapport;
- 4° de DEMANDER au Secrétariat général de procéder à la reddition de comptes auprès du Secrétariat du Conseil du trésor.

34. Service des ressources financières – école Garneau– réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 1 – appel d'offres 25 2621P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3791 en date du 11 avril 2019 de  
M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Garneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 127 147,75 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Excavation Patrice Couture inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Garneau;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

35. Service des technologies de l'information – création d'un poste régulier, à temps complet, pour le personnel cadre – modification au plan de l'effectif – année 2018-2019

Document déposé : Rapport A-32-198 en date du 10 avril 2019 de  
Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le congé indéterminé de la direction adjointe du Bureau des systèmes d'informations;

CONSIDÉRANT le nombre important de projets et de ressources sous la responsabilité de la direction adjointe du BSI;

CONSIDÉRANT la présence d'aucun autre gestionnaire dans le bureau;

CONSIDÉRANT la difficulté à recruter lorsqu'il s'agit d'un poste d'une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT la possibilité de créer un poste de coordination sous la direction adjointe favorisant ainsi le recrutement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER le poste de coordonnateur au Bureau des systèmes d'information;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel cadre (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

36. Service des ressources matérielles – centre Marie-Médiatrice – dépassement de coûts dans le cadre de la réfection de la toiture

Document déposé : Rapport A-33-1355 en date du 8 avril 2019 de  
Mme Marie-Chantale Sasseville concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Couverture Montréal-Nord ltée* pour la réfection de la toiture du Centre Marie-Médiatrice, située au 6200, rue des Écores, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux de démolition ont engendré des découvertes qui ont nécessité des travaux supplémentaires connexes;

CONSIDÉRANT que les retards sur l'échéancier initial ont engendré des travaux en condition d'hiver;

CONSIDÉRANT que les travaux ont dû être scindés en deux phases;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Couverture Montréal-Nord ltée* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de la toiture du Centre Marie-Médiatrice.

37. Service des ressources matérielles – école Marc-Favreau annexe – 4635, Place Borden – travaux supplémentaires à la suite d'un sinistre

Document déposé : Rapport A-33-1356 en date du 12 avril 2019 de  
M. Richard Farley concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 25 avril 2018, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) mandatait la Direction générale en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Bureau des affaires juridiques pour conclure une entente avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) quant à la signature d'un bail et d'une convention permettant à la CSDM d'occuper les lieux, d'agir comme maître d'œuvre et prendre en charge tous les frais, notamment, de location, d'exploitation, d'entretien et de réalisation du projet de l'immeuble situé au 4635, Place Borden;

CONSIDÉRANT que le 12 juin 2018, le comité exécutif de la CSDM autorisait la poursuite des mandats de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet 4635, Place Borden et procédait à une demande d'exécution auprès de l'entrepreneur général homologué *Les Constructions SERBEC* dans le cadre d'un contrat à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de janvier 2019 un incendie criminel au 4635, Place Borden a nécessité l'intervention d'une cinquantaine de pompiers, alors que les travaux allaient bon train et qu'une livraison des espaces intérieurs était prévue en février 2019;

CONSIDÉRANT que devant l'ampleur du sinistre et des dommages causés aux installations en place et au bâtiment, un nouveau projet a dû être mis sur pied afin de réhabiliter le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux de démolition et d'enlèvement des matériaux endommagés étant complétés, la phase de reconstruction est donc prête à débiter;

CONSIDÉRANT que, en raison des correctifs apportés comme suite au sinistre, certains travaux complémentaires non prévus au projet d'origine sont souhaitables;

CONSIDÉRANT la valeur des interventions nécessaires estimées et décrites au présent rapport;

CONSIDÉRANT qu'il est du ressort du comité exécutif d'autoriser la poursuite de ces travaux par l'entrepreneur à qui ils ont été confiés initialement et qui détient un contrat à exécution sur demande avec la CSDM, soit *Les Constructions SERBEC*, et ce, conformément aux dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que, à ce jour, la CSDM a présenté, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), une demande de financement dans le cadre de la mesure 30145 Location d'immeubles 2018-2019 pour le financement de ce projet et que, au début mars 2019, le Service des ressources matérielles a été informé par la chargée de projet du MEES que cette demande « sera traitée dans le cadre du PQI 2019-2029 » soit dans le cadre de la mesure d'Ajout d'espace, et ce, étant donné que les dépenses sont capitalisables;

CONSIDÉRANT que, nonobstant cette information, la CSDM doit attendre l'autorisation définitive du MEES concernant cette demande et que, par conséquent, dans l'attente de cette décision, la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget fonctionnement de la CSDM et elle aura une incidence sur sa situation financière;

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement pourra être remboursé en partie ou en totalité selon le financement accordé par le MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'exécution des travaux énumérés selon la valeur estimé dans le présent rapport pour le projet 4635, Place Borden, par l'entrepreneur homologué *Les Constructions SERBEC* dans le cadre de son contrat à exécution sur demande;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour transmettre au MEES, dans les meilleurs délais, une demande de révision de l'estimé du projet relatif à l'école Marc-Favreau annexe, située au 4635, Place Borden.

38. Service des ressources matérielles – mise en œuvre de la résolution 35 de la séance du 13 novembre 2018 du comité exécutif concernant les concours d'architecture visant les projets approuvés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures – demande de dérogation au Secrétariat du Conseil du Trésor

Document déposé : Rapport A-33-1357 en date du 5 avril 2019 de  
Mme Claude Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution CC-M-278 adoptée le 23 mai 2018 par le Conseil des commissaires concernant l'intérêt pour la CSDM de participer à des concours d'architecture pour la construction d'écoles;

CONSIDÉRANT la résolution 35 adoptée le 13 novembre 2018 par le comité exécutif concernant les concours d'architecture visant les projets approuvés dans le cadre du Programme québécois des infrastructures (PQI);

CONSIDÉRANT que l'appellation « *Concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec* » est une marque déposée et que pour être reconnu à ce titre, un concours doit être organisé, approuvé et tenu conformément aux règles établies par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) (voir annexe 1 du présent rapport);

CONSIDÉRANT que les règles de concours édictées par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) constituent un régime particulier et dérogent aux règles habituelles d'attribution de contrats par appel d'offres public prévues à la *Loi sur les contrats dans les organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que les contrats d'architecture visant les deux projets énumérés au présent rapport dépasseront le seuil de 100 000\$ prévu à la LCOP et qu'ils devront faire l'objet d'une dérogation pour être adjugés par voie de concours;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé d'adresser une demande de dérogation au Secrétariat du Conseil du Trésor, étant donné que la LCOP relève de sa compétence;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Bureau des approvisionnements à présenter une demande de dérogation à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) auprès du Secrétariat du Conseil du trésor afin de permettre à la CSDM de recourir au processus de concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec pour octroyer les contrats de services professionnels notamment en architecture pour les deux projets identifiés au présent rapport;
- 2° de MANDATER la Direction générale pour faire les représentations auprès du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir l'appui du ministère dans l'obtention des dérogations requises à la LCOP pour permettre la tenue de concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec pour les projets identifiés au présent rapport.

39. Service des ressources matérielles – école La Dauversière – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et réhabilitation des sols

Document déposé : Rapport A-33-1358 en date du 10 avril 2019 de  
Mme Claudia Franco-Giraldo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Emcon* pour le projet de réfection de la cour et réhabilitation des sols à l'école La Dauversière, située au 11600, boulevard de L'Acadie, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux supplémentaires qui ont été rendus nécessaires pour la bonne exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que le projet est actuellement réalisé à environ 90 %;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Emcon* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et réhabilitation des sols à l'école La Dauversière située au 11600, boulevard de L'Acadie, à Montréal.

40. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Foyer – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la cour et réhabilitation des sols

Document déposé : Rapport A-33-1359 en date du 10 avril de  
Mme Marie-Michèle Garneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat initial accordé à la firme *CIMA* pour les services professionnels liés à la réfection de la cour et réhabilitation des sols à l'école Notre-Dame-du-Foyer, située au 5955, 41<sup>e</sup> Avenue à Montréal;

CONSIDÉRANT les changements à la portée du mandat reliés à la réfection complète de la cour d'école et à la reprise de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et de passif au titre des sites contaminés, et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *CIMA* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet réfection de la cour et réhabilitation des sols de l'école Notre-Dame-du-Foyer.

41. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3192 en date du 29 mars 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars et avril 2019

Document déposé : Rapport A-34-3193 en date du 3 avril 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois de mars et d'avril 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois de mars et d'avril 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3194 en date du 29 mars 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger Heng pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger Heng pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3195 en date du 4 avril 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

45. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2019

Document déposé : Rapport A-34-3196 en date du 10 avril 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois de mars 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

46. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019

Document déposé : Rapport A-34-3197 en date du 10 avril 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'avril 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

47. Service du secrétariat général – annulation d'une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d'une dépense de fonction

Document déposé : Rapport A-34-3198 en date du 10 avril 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté la résolution 33 à sa séance du 2 avril 2019 visant une dépense pour le commissaire Khokon Maniruzzaman;

CONSIDÉRANT que cette dépense a été annulé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER la résolution 33 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 2 avril 2019.

48. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019

Document déposé : Rapport A-34-3199 en date du 10 avril 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois d'avril 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

49. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2019

Document déposé : Rapport A-34-3200 en date du 10 avril 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Linda Cazale pour le mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Linda Cazale pour le mois d'avril 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

50. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

51. Information :

- \* a) A-33-1360 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – évolution des démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au regard de la demande de financement complémentaire pour le projet de construction d'une nouvelle école

\* 52. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 24 avril 2019

Document déposé :   Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du  
24 avril 2019 du Conseil des commissaires

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 avril 2019.

53. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 40.

*Secrétariat général – 17 mai 2019*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 avril 2019.